



Compagnie d'Arc de Vernon

Tradition, Initiation, Loisir, Compétition

Fondée le 28 janvier 1960
N° préfecture 3027
J.O. du 03/03/1960
N° agrément Jeunesse et Sports 170 101
N° F.F.T.A. 30 27 009
N° SIREN 448 024 216
Siège : Maire de Vernon
e-mail : cavernon@free.fr
Site : cavernon.free.fr



Bulletin de liaison n° 80
Novembre 2014

Editorial

La rédaction de l'éditorial du bulletin est, par tradition, réservée au Capitaine. Depuis de nombreuses années vous lisez donc les éditoriaux d'Eric Bureau. Aujourd'hui, la signature de cet éditorial a changé. Eric a voulu faire une pause (toute relative) après 12 ans d'écharpe bleue (celle de Capitaine). Néanmoins, il reste au comité de direction comme secrétaire adjoint et, sera plus précisément, le secrétaire particulier de Patricia, son épouse, qui envisage de prendre de nouvelles responsabilités à la Ligue de Normandie d'ici un à deux ans.

Douze ans c'est long, c'est usant, c'est motivant, c'est formidable.

Félicitons donc sans retenue Eric qui a su diriger, orienter et dynamiser la Compagnie pendant 12 ans. Le bilan est éloquent : Intégration de la Cie au gymnase Ariane, mur de tir en Stramit, rénovation du jardin d'arc, buttes et palissades, rénovation du bord de Seine, reprise du concours en salle, . . . la liste est longue. La barre a été placée haute

Un nouveau comité de direction est donc composé avec, et il faut le souligner, deux nouveaux entrants: Alexsandrine Sireau en qualité de trésorière et entraîneur stagiaire ainsi que Denis Leduc en qualité de préparateur matériel. Du sang neuf ça fait du bien. Alexsandrine et Denis ont rapidement pris leurs nouvelles fonctions, avec un travail très important, lors des inscriptions des nouveaux et lors des premiers cours d'initiation.

Distribution des arcs, remplacement des cordes, des branches, du petit matériel. Joël Beaufré, également entraîneur stagiaire, leur a donné un bon coup de main.

Autant de temps libéré pour transmettre les fondamentaux aux nouveaux aspirants archers.

Je reviens un instant sur la fin de saison avec de très beaux résultats de la part de nos féminines.

Francine Sarazin, Fernanda Esschenbrouck ainsi que Francine Turpin s'octroient au classement final du championnat de Normandie de Beursault les médailles d'or, d'argent et de bronze dans leurs catégories respectives et, au championnat de France de Beursault Francine Sarazin monte sur la troisième marche du podium.

Magnifique !!! (Voir pages résultats et revue de presse). On ne peut que se féliciter de tels résultats. Puisse ceux-ci entraîner de nouveaux archers vers la compétition.

N'oubliez pas notre prochain concours en salle des 22 et 23 novembre. Inscription pour les tirs auprès d'Eric et pour l'organisation auprès de Deny. Un tableau d'inscription organisation a été diffusé le mois dernier. Remplissez-le.

Bonne saison sportive à toutes et à tous et, à nouveau, bienvenue à tous les nouveaux

Le Capitaine. D ROGER

Les bonnes notes

ROGER Deny : Capitaine deny.roger@cegetel.net

Chargé des relations publiques ; Entraîneur ; Responsable Jeune.

BUREAU Patricia Secrétaire générale

Arbitre ; Responsable CD27 arbitres

SIREAU Alexandrine : Trésorière

Entraîneur stagiaire

LAFFARGE Bernard 1er Lieutenant

Chargé des traditions ; Webmaster

BUREAU Eric Secrétaire adjoint

Responsable achats ; Gestionnaire des concours officiels ;

LEDUC Denis Responsable matériel

BORNET Françoise : Gestionnaire des résultats ; Responsable du challenge Neveu

SARAZIN Françoise : Archiviste

ESSCHENBROUCK Michel : Caviste

Un mail pour nous joindre : cavernon@free.fr

Brève histoire de l'infanterie française

Resituons en quelques lignes, non exhaustives, la genèse des Compagnie des francs archers qui pourrait également se nommer histoire de l'infanterie Française.

La chevalerie

Au X et XI siècle quand les premiers Capétiens partent en campagne, ils convoquent leurs vassaux et leurs dépendants. Trois catégories cohabitent : Les grands (Duc de Normandie, Comte d'Anjou, etc) doivent le service militaire au Roi. Tous viennent avec un certain nombre de chevaliers plus ou moins fortunés, escortés par leurs « gens »

Le jour dit, au lieu-dit, tous ces combattants se présentent en armes. S'y rassemblent également des troupes fournies par des sièges épiscopaux et les tristement célèbres routiers qui ravagent les campagnes en temps de paix.

Le chevalier, lourdement armé, est accompagné d'un écuyer, entouré de ses sergents et suivi de ses valets, sorte de garde rapprochée, prête à le protéger ou à capturer un ennemi à terre.

Le chevalier forme une sorte de corps d'intervention. Il mène le combat

Le mercenariat

Vers la fin du Moyen Age, la profession de soldat mercenaire est bien considérée. Des « entrepreneurs » proposent des Cies de mercenaires qui permettent à un Roi, seigneur ou ville (riche) d'engager temporairement une force de combat déjà formée.

Ces Cies sont caractérisées par le nombre de lances qui les composent. Chaque lance représente un cavalier armé ainsi que des troupes montées, des fantassins et des troupes d'armes de jet (arc). Une Cie de cent lances représente plusieurs centaines de soldats.

Pour solder ces Cies de mercenaires, le Roi, le seigneur, la ville doit faire appel, bien souvent, à des financiers privés qui sont eux-mêmes à la merci de brusques changements (faillite, décès, . . .). En cas de non-paiement ces mercenaires se remboursent en vivant sur le pays qui est alors mis en coupe réglée.

Le désœuvrement entre les batailles jettera également ces Cies dans les campagnes avec nulle autre ressource que le brigandage et autres forfaits moins glorieux. Vivant sur le pays ils seront le cauchemar des gens de la terre.

Ces bandes de gens en arme, en nombre indéterminé et sans solde, erraient de-ci-de-là de par le royaume. L'horreur des crimes et des cruautés qu'ils

commettaient, sans la moindre pitié, au préjudice des populations, les faisait appeler bouchers ou écorcheurs.

Il faudra attendre la guerre de Cent ans (1337 / 1453) pour envisager de réformer la force armée en France car, chevaliers et gens de pieds s'y verront surpassés par les archers Anglais qui avec leurs arcs d'une portée de 200 m et leur discipline, auront facilement le dessus.

De plus, l'artillerie faisant son apparition et le perfectionnement des armes induisent la fin des troupes féodales au profit d'une véritable armée royale soldée et équipée.

Créer cette armée sera la tâche de Charles V qui en dessinera les premiers contours. C'est à Charles VII qu'incombera sa mise en œuvre.

L'armée rêvée de Charles V

A la tête du royaume alors que la guerre de Cent ans fait rage, Charles V veut profiter du traité de Brétigny en 1360 pour reconquérir la France sans brusquer les choses. Mais pour cela il a besoin de l'armée. Or le système en place ne peut être changé faute de ressources financières suffisantes. Charles V s'efforce donc de l'améliorer afin d'atteindre ses objectifs.

Désormais les Cies de mercenaires ne pourront plus être levées sans brevet royal et, elles devront être organisées selon un modèle uniforme. Les Capitaines seront chargés de la solde de leur Cie et recevront, pour se faire, une somme fixe chaque mois. En outre, ils seront responsables de leurs hommes devant le roi et, le commandement général de ces troupes sera assuré par des hommes du roi.

Le solde est fixé en 1374 à 20 sous pour un simple chevalier et à 10 sous pour un archer muni de son équipement. Pour un archer non équipé la solde n'est que de 5 sous.

Soigneusement l'armement, la condition des hommes, l'état d'entretien des places fortes jalonnant les frontières Anglaise sont vérifiées.

Des Compagnies d'arbalétriers et d'archers sont créés ici et là. Les places fortes s'organisent.

Les arbalétriers et les archers formaient une infanterie légère, efficace, de bonne qualité, mais et surtout pas encore assez nombreuse.

En 1369, Charles V publia l'ordonnance suivante :

Voulant le bon état, sureté et défense de notre royaume et de nos sujets, défendons tous jeux de dés, tables,. . . , et tous autres jeux qui ne servent à exercer et habituer nos sujets à faire usage des armes pour la défense du royaume , sous peine de 40 sols parisis d'amende ; ordonnons que nos sujets prennent leurs jeux et esbattements à s'exercer et s'habituer au tir à l'arc et de l'arbalète en place convenable, faisant des dons aux plus habiles et les fêtant comme bon leur semblera . . .

Armée rêvée certes, avancées importantes, mais les habitudes et les privilèges sont encore difficiles à bouger.

Les ordonnances de Charles VII

Retournons d'abord quelques années auparavant. La guerre de Cent ans fait toujours rage. Les Anglais sont partout, ou presque.

Le noble royaume des Lys comprend deux gouvernements, deux états.

Au nord de la Loire règne Jean de Bedford (Anglais).

Au sud Charles VII.

L'un et l'autre disposent d'un conseil, d'un parlement, d'une administration, d'une armée mais, leurs moyens sont inégaux.

Charles VII succède à son père Charles VI (le fou) et ne s'intitulera « Charles VII par la grâce de Dieu, Roi de France » que le 30 octobre 1422 dans la cathédrale de Bourges.

Le 17 juillet 1429 Jeanne s'adresse ainsi au Roi :

Gentil roi, maintenant est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui duquel le royaume doit appartenir.

Ces quelques lignes afin de comprendre l'obstination qu'aura Charles VII, qui a failli tout perdre, à réformer le système militaire, à le rendre opérationnel, discipliné et performant et cela malgré les réticences des grands seigneurs.

Près de 70 ans après les premières réformes de Charles V, la France de Charles VII est toujours en guerre avec les Anglais. Aucune solution ne semble poindre à l'horizon. Le roi décide alors de convoquer les états généraux en 1439 à Orléans, ville libérée par Jeanne d'Arc 10 ans plus tôt.

Le roi décide de la création d'une armée qui va être financée par un impôt centralisé et désormais permanent : la taille générale.

En procédant ainsi le roi fait de la guerre son domaine exclusif.

Ces modifications ne sont pas du goût des grands féodaux et des gens de guerre car elles leur suppriment un certain nombre de privilèges. Des troubles éclatent, Charles VII ne se laisse pas intimider et mènera campagne contre ces fauteurs de troubles. La conspiration empêche tout de même l'application de l'ordonnance d'Orléans jusqu'en 1445.

La grande Ordonnance : Les Compagnies d'ordonnance.

C'est à Louppy le Chatel (Meuse) que Charles VII édicte le 26 mai 1445 l'ordonnance qui marque véritablement le début d'un noyau d'une armée permanente. Cette ordonnance crée les « **Compagnies d'ordonnance** », premières unités militaires professionnelles et permanentes du royaume.

Le roi fait naître 15 Cies d'ordonnance. Leurs Capitaines ne dépendent que du Roi et leurs membres disciplinés, logés et soldés.

L'ordonnance précise l'équipement dont doivent être pourvues les troupes. La cavalerie forme le noyau et la lance, l'unité de base. Chaque Cie comporte 100 lances et, chacune d'elle est composée de six hommes : un lancier, trois archers, un coutilier et un valet (non combattant). Le nombre de lances peut évoluer en fonction des besoins du Roi.

Au cours du XV^{ème} siècle, les effectifs et composition de ces lances varieront. Par exemple, Henri II supprimera en 1547 les écuyers et les valets et fixera à 115 cavaliers les Cies de gendarmerie : 75 archers, 35 maîtres, un Capitaine, un lieutenant, une enseigne, un porte-drapeau ainsi qu'un maréchal des logis (sergent).

La petite ordonnance : Le corps royal des francs archers.

L'organisation des Cies d'ordonnance est suivie dès 1448 par une petite ordonnance, destinée, celle-ci, à organiser une infanterie chargée d'occuper les places reconquises sur les Anglais.

Anglais faiblissant, mais toujours présents.

Le corps royal des francs archers est ainsi créé par l'édit du 28 avril 1448. Ses membres sont exempts de toute taille et autres charges (sauf la gabelle) et, ceci, afin d'assurer un recrutement le plus vaste possible. Les hommes seront recrutés dans chaque paroisse, à raison d'un archer pour cinquante feux et, doivent s'exercer régulièrement à tirer à l'arc. A partir de 1551, les francs archers sont encadrés par **des Capitaines** permanents qui ont pour mission de les passer en revue en temps de paix et, de les mener au combat en temps de guerre.

Ces hommes devaient en outre, entretenir leurs armes et, se rendre une fois par an chez le châtelain afin de montrer leurs adresses.

L'institution rencontra le même succès que les Cies d'ordonnance et, on brigua l'honneur d'être franc archer.

Naguère, les fantassins étaient méprisés par les nobles cavaliers et traités de piétaille. Désormais cela changeait au grand dépit de la noblesse.

Charles VII eut l'intelligence de répartir ces Cies d'ordonnance et de francs archers non pas aux frontières du royaume et de les laisser vivre sur le pays mais de les répartir dans des villes fermées. Les hommes d'armes logeaient chez l'habitant qui devait pourvoir à leur entretien. Afin de prévenir les abus, il établit un règlement strict.

Rapidement les premiers effets positifs apparurent. *Les marches et pays du royaume devinrent plus sûrs et mieux en paix.*

De fait, les échevins de nombreuses villes qui achetaient naguère le départ de la soldatesque, tant ils redoutaient ses méfaits, sollicitaient du Roi l'envoi de 10 ou 20 lances de ses Cies.

En 1449 le Roi envahit la Normandie. **Les francs archers enlevèrent le pont de Vernon** après un brillant combat. L'armée Royale fut régulièrement payée et ne pilla plus le pays, ce qui acheva de détacher les habitants de la cause Anglaise.

Pour conclure

Nul doute que la ville de Vernon ait eu à cette époque une Cie de francs archers en ses murs.

(Recherche néanmoins un historien qui pourra le certifier).

Appartenir à une Cie d'arc, de nos jours, est avant tout le respect de l'histoire de France et celle de la ville de Vernon ainsi que des hommes qui se sont engagés pour que nous soyons là aujourd'hui, tout comme ceux qui l'ont fait en 1914.



Le siège de Bordeaux en 1450 avec l'artillerie Royale : BNF

J'espère vous avoir éclairé suffisamment sur la création des Cies des francs archers. Je reparlerai dans d'autres bulletins des traditions liées à ces Cies. Si le sujet vous intéresse vous pouvez, dès à présent, en vous connectant sur le site internet « **cavernon** » retrouver l'histoire et la légende de St Sébastien, patron des archers, que nous fêterons le 24 janvier prochain.

D. ROGER

Sources bibliographiques :

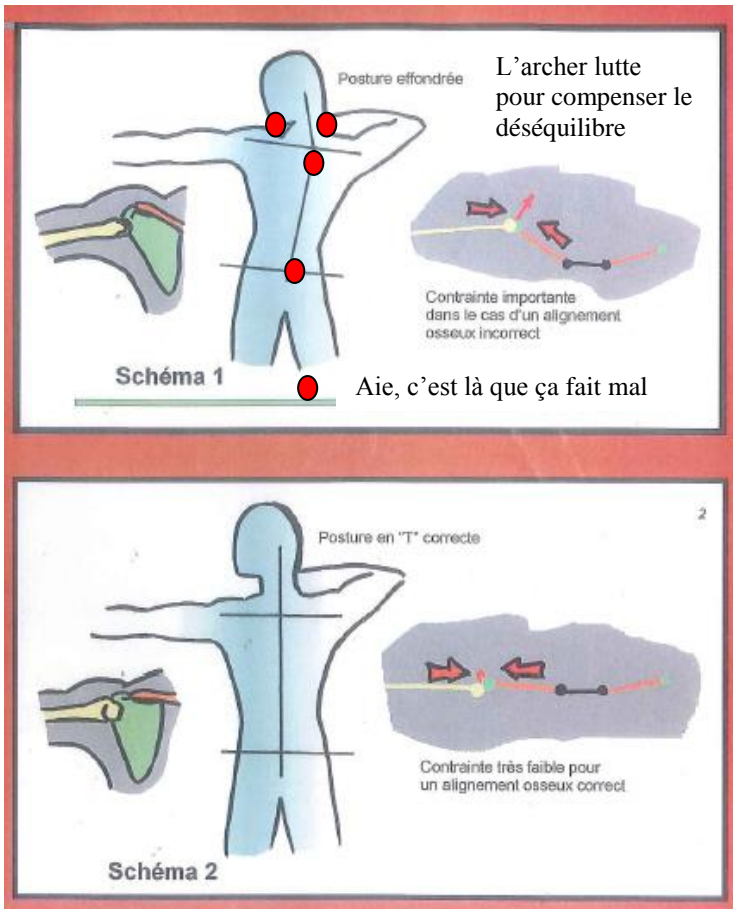
Charles VII : Georges Bordonove 1985.

Histoire de l'infanterie Française : Lionel Marquis 2014

Le temps de la guerre de Cent ans : Boris Bove Ed Belin

Histoire de l'infanterie en France T1 par le lieutenant colonel Belhomme ; BNF Gallica

Le T magique ou la bonne posture



Le T magique c'est la posture correcte qui permet à chaque archer de positionner *sa rampe de lancement* (bras d'arc) en ligne avec le centre de la cible et à obtenir un alignement bio mécanique (osseux) le plus fort et stable possible. C'est cet alignement bio mécanique qui va vous permettre d'éviter des contraintes musculaires dans le cou et le dos et assurera une bonne stabilité du bras d'arc. Le T magique est la base de la posture, il faudra dans un deuxième temps apprendre à verrouiller l'épaule d'arc.

La figure 1 est une posture dite effondrée qui engendre des contraintes osseuses et musculaires dans les épaules, le cou, la colonne vertébrale **et le bas du dos**. Dans cette posture l'archer doit compenser et s'use prématurément. Le travail devant un miroir permet de se visionner et de corriger sa posture. Il y a deux miroirs à la Cie à disposition.

Résultats

07 juin 2014 : Fédéral - Osny

Nom prénom	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	Total	Classement
Sarazin Francine	305	308	613	2/2

28 juin 2014 : Fédéral Championnat de Normandie - Houlgate

Nom prénom	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	Total	Classement
Sarazin Francine	302	306	608	1/3

29 juin 2014 : Fita Championnat de Normandie - Houlgate

Nom prénom	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	Total	Classement
Sarazin Francine	212	226	438	12/17

29 juin 2014 : Beursault - Argences

Nom prénom	H	P	Total	Classement
Esschenbrouck Michel	36	58		4/13
Esschenbrouck Fernanda	25	46		

5 et 6 juillet 2014 : Tir au bouquet - Ermont

Nom prénom	H	P	Total	Classement
Sireau Alex Sandrine	24			
Sarazin Francine	35			
Roger Deny	26			
Turpin Francine	37			
Esschenbrouck Fernanda	34			
Esschenbrouck Michel	33			
Laffarge Bernard	21			

28 juillet 2014 : Fita Championnat de France - Poissy

Nom prénom	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	Total	Classement
Sarazin Francine	255	255	510	14/28

30 août 2014 : Fédéral Championnat de France - Dijon

Nom prénom	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	Total	Classement
Sarazin Francine	303	297	600	13/24

Résultats

30 août 2014 : Beursault - Argences

Nom prénom	H	P	Total	Classement
Roger Deny	28	43		8/11
Dufour Didier	14	25		11/11
Esschenbrouck Fernanda	29	58		
Esschenbrouck Michel	34	60		
Laffarge Bernard	25	42		10/13

06 septembre 2014 : Beursault - Argences

Nom prénom	H	P	Total	Classement
Esschenbrouck Fernanda	33	64		2/5
Esschenbrouck Michel	29	48		

07 septembre 2014 : Challenge Jean Claude Neveu - 1/2 fédéral

Nom prénom	1 ^{ère} série	2 ^{ème} série	Total	Classement
Leduc Denis			291	1
Roger Deny			278	2
Esschenbrouck Fernanda			274	3
Sireau Alex Sandrine			268	4
Dufour Didier			223	5
Laffarge Bernard			194	6
Dufour Sylvie			134	7
David Adrien(arc à poulie)			343	

5 octobre 2014 : Championnat de France Beursault - Villiers sur marnes

Nom prénom	H	P	Total	Classement
Sarazin Francine	39	76		3/31
Turpin Francine	28	49		18/22
Esschenbrouck Fernanda	35	58		9/22

Résultats du championnat de ligue Beursault :

Vétérans dame : Francine Sarazin - Médaille d'or

Super vétérans dame : Esschenbrouck Fernanda - Médaille d'argent

Super vétérans dame : Turpin Francine - Médaille de bronze.

F BORNET

TIR À L'ARC ... COMPAGNIE DE VERNON

Francine Sarazin, championne de Normandie de tir Fédéral

Si pour certains, l'été est synonyme de plage, pour Francine Sarazin, la bien sympathique archère de la compagnie de tir Fédéral, c'est un autre type de vacances qui l'attend. Elle est en effet partie à la recherche de la meilleure place et un titre de championne de Normandie.

On ne pouvait espérer meilleur départ

Le lendemain pour le tir FFTA, les qualifications se sont disputées le matin sous une pluie battante. Francine, bien que qualifiée pour les deux jours de l'après-midi, déclara forfait pour cause de refroidissement.

Debut juillet, elle participait au tir du Bouquet provincial à Ermont puis, fin juillet, elle enchantait à Poissy avec les championnats de France de tir FFTA et terminait à une honorable douzième place.

Fin août, elle sera à Dijon pour le championnat de France de tir Fédéral puis suivra début octobre avec le championnat de France de tir au Boursault à Pontrose, une discipline qu'elle affectionne, égyptiens et qu'elle en est vice-championne de France 2013 en titre.

Au final, cette saison, Francine Sarazin aura participé à quatre championnats de France. On ne peut que la féliciter et encourager les autres archers de la compagnie à suivre sa trace. Mais, elle n'aura pas le temps de se reposer car la nouvelle saison sportive du tir à l'arc recommence dès le début octobre pour les compétiteurs.

Francine Sarazin championne de Normandie de tir fédéral



Deino - 3 sept 14

TIR A L'ARC... COMPAGNIE D'ARC DE VERNON

Francine Sarazin médaillée de bronze au championnat de France

Fin de saison en apothéose pour Francine Sarazin, la sympathique archer de la Compagnie d'Arc. Dimanche 5 octobre dernier, elle participait au championnat de France Beursault, à Pontoise, accompagnée par Fernanda Eschenbrock et Francine Turpin, toutes trois qualifiées pour ce championnat.

Ni trop chaud, ni trop frais, brise légère. Le temps idéal pour tirer ses 40 flèches à 50 m de distance. A ce niveau de compétition, la moindre flèche non marquée éloigne l'archer d'un possible podium. Au fil de la journée, les premières contrariétés se lisent sur les visages. Mais, au Beursault on n'abandonne pas ! C'est avant tout une question d'hommeur. Les volées s'enchaînent sous le regard des



Francine Sarazin

spectateurs venus soutenir leurs archers. Certains sont tendus à l'extrême, d'autres attendent stoïquement.

Trois médaillées au championnat de Normandie

Les trois archers sont ha-

bituées à ce niveau de compétition. Elles ont par ailleurs, tusté le podium des championnats de Normandie de la discipline avec, dans leurs catégories respectives : une médaille d'or pour Francine Sarazin, une médaille d'argent pour Fernanda Eschenbrock et une de bronze pour Francine Turpin. Les résultats seront proclamés en fin d'après-midi avec un très beau podium pour Francine Sarazin qui termine troisième de sa catégorie.

Fernanda et Francine Turpin seront, elles, plus éloignées dans le classement final.

Résultat final : Francine Sarazin 3e/ 31, Fernanda Eschenbrock 9e/ 22, Francine Turpin 18e/ 22.